

Développer le compostage individuel et le compostage partagé



Communauté de Communes du Pays de Lunel

480, Avenue des Abrivados
Cs 90229
34403 Lunel

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Magali Miscoria

m.miscoria@paysdelunel.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

La Communauté de Communes du Pays de Lunel développe le compostage individuel depuis 1999. Au 31 janvier 2013, 38 % des résidents en pavillonnaire sont dotés d'un composteur de jardin.

En 2014, notre collectivité met en place une TEOM incitative. Les bio déchets représentant 30 % des ordures ménagères résiduelles, les actions sur le compostage sont prioritaires pour aider les habitants à réduire rapidement et facilement leurs déchets. Sur les 20 000 habitations du Pays de Lunel, plus d'un quart sont des appartements. Si l'on considère que toutes les maisons n'ont pas de jardin, ce sont donc plus de 13 000 personnes qui n'ont pas la possibilité de composter.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Les biodéchets représentant 30 % des ordures ménagères résiduelles, **les actions sur le compostage restent prioritaires** pour aider les habitants à réduire rapidement et facilement leurs déchets, et **réduire leur TEOMI**, afin de :

- [Satisfaire les nouvelles demandes de composteurs](#)

Avec la TEOMI, des foyers non spontanément volontaires se trouvent désormais intéressés par le compostage domestique.

- [Elargir aux autres types d'habitat avec d'autres solutions](#)

Sur les 20 000 habitations de la CCPL, **plus d'un quart sont des appartements**. Si l'on considère que toutes les maisons n'ont pas de jardin, ce sont donc plus de 13 000 personnes qui ne peuvent composter qu'avec un site partagé (immeubles, cœur de villages) ou un lombricomposteur.

- [Répondre aux demandes des professionnels producteurs de biodéchets](#)

Elle émane spontanément de quelques professionnels concernés par la RS et l'obligation de tri des biodéchets.

Résultats quantitatifs

Bilan au 31 décembre 2015 :

Compostage individuel

- 2096 composteurs distribués
- 47 foyers équipés d'un lombricomposteur (15 en attente)

Compostage partagé

- 4 sites en pied d'immeuble (2 en attente dont 1 réalisé en juin 2016)
- 2 sites en cœur de village (3 en attente tous réalisés en juin 2016)

Compostage en établissement

- 4 campings et 1 résidence de tourisme équipés
- 14 entreprises et établissements publics équipés

Résultats qualitatifs

Un guide composteur a été recruté au 1er janvier 2014. En plus de l'installation du matériel, il est également chargé du suivi des foyers et des sites de compostage partagé.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

- Sensibilisation, initiation des projets

Un **maître composteur** a été recruté afin de mettre en place une **communication de proximité**.

Les grandes campagnes de communication écrites (affiches, flyers...) ont été remplacées par des **animations** (maître composteur et animateur PLP) en déchèteries, marché, marché aux fleurs, présentant les composteurs, le compostage et le lombricompostage. Cela a permis de toucher un autre public et notamment d'intéresser des personnes habitant en immeuble.

Pour les **villages**, **l'initiative est venue d'une habitante** qui a contacté son maire lequel a sollicité la CCPL. Un deuxième village a suivi et deux autres sont en projet.

Ce sont **les entreprises elles-mêmes** (campings, maisons de retraite, restaurants...) visitées dans le cadre d'une action « établissements éco-exemplaires » qui ont sollicité la CCPL pour mettre en place un composteur en vue de réduire leur redevance spéciale (ou passer sous son seuil).

- Mise en œuvre :

Le **maître composteur forme et accompagne** les usagers des sites de compostage partagé et en entreprise pendant au moins un cycle complet (1 Visite/semaine le premier mois, 2 visites au 2^{ème} mois, 1 au 3^{ème} mois, ensuite en fonction des besoins (apport de broyat, évènement climatique particulier), ou visite aléatoire.

Il suit également le compostage domestique avec mise en place d'un nouveau système de suivi : envoi d'un questionnaire en ligne avec passage du maître composteur si nécessaire.

L'objectif d'améliorer les pratiques et d'éviter les abandons.

- Développement :

L'opération se poursuit selon la même organisation. **L'objectif est de faire progresser encore la pratique du compostage domestique et de multiplier les sites de compostage partagé.** Des objectifs vont être définis pour le compostage en établissements, non prévu au départ.

Planning

A partir de l'été 2013 : communication auprès du grand public sur les projets autour du compostage

Automne 2013 : contacts avec les premiers immeubles et villages intéressés par des sites de compostage collectif

Janvier 2014 : recrutement d'un guide-composteur

Février 2014 : achat du matériel

Mars 2014 : distribution des premiers lombricomposteurs

Printemps 2014 : installation des sites en pied d'immeuble, en entreprises...

Moyens humains

Guide composteur : 1 ETP

Animateur du programme de prévention des déchets : 0,15 ETP

Moyens financiers

Matériel : 58 500 €

Communication : 2500 €

Moyens techniques

Matériel :

- Composteurs
- Lombricomposteurs
- Composteurs collectifs bois et plastique
- Divers (petit matériel : grillage, cadenas...)

Communication :

- Consignes simplifiées pour compostage partagé
- Signalétique des sites
- Signalétique sur composteur
- Charte d'engagement

Partenaires mobilisés

Les professionnels du territoire

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Le recrutement du maître composteur a permis de passer du seul compostage individuel au compostage partagé en immeuble et en entreprise, qui requiert un soutien et un suivi plus important. Il a également permis de mieux répondre à la demande importante de composteurs provoquée par la mise en place de la TEOMI.

Cette opération est facilement reproductible.

La communication réalisée ne changera pas et pourra être réutilisée pour tous les nouveaux sites qui seront installés ultérieurement).

Recommandations éventuelles

Mener plusieurs opérations sur le compostage en même temps afin de toucher le plus grand nombre et leur laisser la possibilité de composter leurs déchets donc de réduire leur TEOM incitative.

Vérifier que les référents des sites de compostage partagé soient motivés

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | MENAGE | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Christiane CHARTIER
christiane.chartier@ademe.fr
Direction régionale Occitanie